AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mars 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Moez AKROUT (DELTA CONSULT).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
ACTIFS		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		_	69 630
Moins : amortissements		-	(29 012)
			_
			40 618
Immobilisations financières	3	9 262 540	9 261 471
Total des actifs immobilisés		9 262 540	9 302 089
Total des actifs non courants		9 262 540	9 302 089
Actifs courants			
Placements et autres actifs financiers		5 893 600	6 184 641
Moins : provisions		(188 832)	(381 845)
	4	5 704 768	5 802 796
Autres actifs courants	5	597 990	379 576
Liquidités et équivalents de liquidités		30 223	-
Total des actifs courants		6 332 981	6 182 372
Total des actifs		15 595 521	15 484 461

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>2016</u>	<u>2015</u>
CHITIAGAT ROLINES ETT ASSILS			
Capitaux propres			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		699 946	1 029 403
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	- -	13 413 537	13 742 994
Résultat net de la période		2 127 482	1 670 543
Total capitaux propres avant affectation	6 =	15 541 019	15 413 537
Passifs courants			
Autres passifs courants	7	54 502	43 079
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	27 845
Total des passifs courants	-	54 502	70 924
<u>Total des passifs</u>	=	54 502	70 924
Total des capitaux propres et des passifs	- -	15 595 521	15 484 461

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre		
		<u>2016</u>	<u>2015</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 608 881	1 274 721	
Produits nets sur cessions de titres	9	550 324	866 714	
Reprise sur provisions	4	197 947	-	
Autres produits d'exploitation		-	8 000	
Total des produits d'exploitation	_	2 357 152	2 149 435	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges d'exploitation	10	211 320	230 277	
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	10 737	247 193	
Total des charges d'exploitation	_	222 057	477 470	
Résultat d'exploitation	_	2 135 095	1 671 965	
Charges financières nettes Autres gains ordinaires Autres pertes ordinaires		(38) 1 795 -	(4) 390 (901)	
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)	_	2 136 852	1 671 450	
Contribution conjoncturelle exceptionnelle Impôt sur les sociétés	12 12	(5 000) (4 370)	(907)	
Résultat des activités ordinaires (après impôt)		2 127 482	1 670 543	
Résultat de la période		2 127 482	1 670 543	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE Arrêté au 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décer	mbre
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	13	3 163 562	4 020 937
Dividendes et intérêts encaissés	14	1 386 097	1 497 505
Encaissements provenant de jetons de présence		-	8 000
Total des encaissements d'exploitation		4 549 659	5 526 442
Décaissements pour achats de titres	13	2 332 085	3 866 166
Distributions de dividendes	15	1 999 946	2 199 940
Jetons de présence		21 600	21 000
Autres décaissements		173 501	471 166
Total des décaissements d'exploitation		4 527 132	6 558 272
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION		22 527	(1 031 830)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles	17	36 610	-
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations		-	976 482
financières	16	(1 069)	(20 357)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT		35 541	956 125
Variation de trésorerie		58 068	(75 705)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>(27 845)</u>	<u>47 860</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>30 223</u>	<u>(27 845)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2016

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2016 à D : 9.262.540 contre D : 9.261.471 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• ASTREE	330.952	20,080	6.645.469
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
Air liquide	29.442	32,477	956.198
ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
 Nouveaux emballages tunisiens 	2	84,500	169
<u>Total</u>			9.262.540

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2015	<u>9.261.471</u>	
<u>Achats</u>	1.069	
◆ ASTREE	1.003	
◆ AIR LIQUIDE	66	
Solde au 31/12/2016	9.262.540	

Note 4 : <u>Placements & autres actifs financiers</u>

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 5.704.768, et se détaille comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• UBCI	35.465	16,742	593.755
 ATTIJARI BANK 	19.000	17,179	326.392
 UIB 	13.560	12,153	164.794
 Monoprix 	100.000	7,659	765.862
 SITEX 	3.682	22,451	82.664
 SICAV - RENDEMENT 	21.383	102,662	2.195.222
 SACEM 	10.000	0,172	1.720
 Société de Gestion des exportations 		100,000	10.000
 Libya Oil Tunisie 	231	119,606	27.629
 SPDIT SICAF 	47.985	5,999	287.864
 CARTHAGE CEMENT 	92.000	3,283	302.001
 ARTES 	91.000	7,176	653.039
 ENNAKL AUTOMOBILES 	16.500	9,244	152.533
 POULINA GROUP HOLDING 	12.000	6,648	79.776
 Société TFT 	1	100,000	100
 One Tech 	38.500	6,500	250.250
Total brut			5.893.600
Provision pour dépréciation des titres	S		(188.832)
<u>Total net</u>			5.704.768
Les principaux mouvements enregistrés sur	ce compte se résum	nent comme suit :	
Solde au 31/12/2015			<u>5.802.796</u>
<u>Achats</u>			2.332.073
◆ SICAV RENDEMENT		2.332.073	
<u>Ventes</u>			(2.646.214)
◆ BIAT◆ Monoprix◆ SFBT◆ SICAV-RENDEMENT		(374.603) (68.939) (96.241) (2.106.431)	
Plus-value latente sur titres SICAV- Rend	<u>lement</u>		<u>23.100</u>
Dotations aux provisions			<u>(4.934)</u>
Reprises sur provisions			<u>197.947</u>
Solde au 31/12/2016			5.704.768

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titre	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprise	Solde au 31/12/2016
• SITEX	62.818	4.934	-	67.752
• SACEM	1.720	-	-	1.720
 Société de gestion 				
des exportations	10.000	-	-	10.000
• ARTES	109.223	-	109.222	1
• POULINA GROUP				
HOLDING	19.271	-	18.252	1.019
• CARTHAGE CEMENT	178.813		70.473	108.340
Total	381.845	4.934	197.947	188.832

Note 5 : <u>AUTRES ACTIFS COURANTS</u>

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 597.990, contre D : 379.576 à l'issue de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	2016	2015
• Etat, excédent d'impôt à reporter (voir note 12)	138.498	142.868
Compte d'attente	272	272
 Produits à recevoir 	459.492	236.708
<u>Total</u>	<u>598.262</u>	<u>379.848</u>
 Provision sur compte d'attente 	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>597.990</u>	<u>379.576</u>

Note 6 : <u>CAPITAUX PROPRES</u>

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
Prime d'émission		340.000	340.000
 Autres réserves 		1.373.591	1.373.591
 Résultats reportés 		699.946	1.029.403
<u>Total</u>		13.413.537	13.742.994
Résultat net de l'exercice (1)		2.127.482	1.670.543
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>15.541.019</u>	<u>15.413.537</u>
Nombre d'actions (2)		1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		2,127	1,670

- (A) Au 31 Décembre 2016, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	769 033	2 460 370	15 942 994
Affectations approuvées par l'AGO du 15 mai 2015						2 460 370	(2 460 370)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2015							1 670 543	1 670 543
Solde au 31 Décembre 2015	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537
Affectations approuvées par l'AGO du 13 avril 2016						1 670 543	(1 670 543)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016							2 127 482	2 127 482
Solde au 31 Décembre 2016	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	699 946	2 127 482	15 541 019

Note 7 : <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 54.502, contre D : 43.079, au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
•	Etat, retenues à la source	4.500	4.529
•	Etat, TCL à payer	2.071	507
•	Actionnaires, dividendes à payer	543	489
•	Contribution conjoncturelle exceptionnelle	5.000	-
•	Charges à payer	42.388	37.554
	<u>Total</u>	<u>54.502</u>	43.079

Note 8 : <u>REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE</u>

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2016 à D : 1.608.881, contre D : 1.274.721, en 2015.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes
• ASTREE	330.952	2,000	661.904
• AIR LIQUIDE	29.442	5,000	147.210
• COTUSAL	13.924	33,000	459.492
• SICAV RENDEMENT	20.691	3,756	77.715
 Monoprix 	109.001	0,400	46.600
• SPDIT	47.985	0,550	26.392
• SFBT	14.668	0,650	9.534
• ARTES	91.000	0,570	51.870
• BIAT	8.511	4,000	34.044
 ATTIJARI BANK 	19.000	1,500	28.500
• ENNAKL AUTOMOBILES	S 16.500	0,650	10.725
• ONE TECH	38.500	0,225	8.663
• PGH	12.000	0,230	2.760
• UBCI	35.465	1,100	39.012
• UIB	13.560	0,550	7.457
• NOUVEAUX EMBALLAG	ES		
TUNISIENS	2	1,5000	3
<u>Total</u>			<u>1.608.881</u>

Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2016.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2016 à D: 550.324, contre D: 866.714 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

Titres Plus ou (moins)-values

		réalisées
• SFBT		184.410
 Monoprix 		16.841
• BIAT		374.885
SICAV - RENDEMENT		(48.912)
Sous total		<u>527.224</u>
Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT	23.100	
<u>Total</u>		<u>550.324</u>

Note 10: <u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>

Le solde de cette rubrique s'élève en 2016 à D : 211.320, contre D : 230.277, en 2015. Il se détaille comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
 Location 	8.606	8.196
Services extérieurs, marché financier	10.052	9.657
- CMF 1.7	′00	
- STICODEVAM 5.9	92	
- BVMT 2.3	60	
 Rémunérations d'intermédiaires & honoraires 	28.891	32.365
 Publicité, publications, relations publiques 	9.076	5.514
Frais de garde	64.099	85.818
 Jetons de présence 	24.000	21.000
 Frais pour opérations sur titres 	3.183	2.772
 Impôts & taxes 	5.137	4.897
 Frais de gestion Banque de Tunisie 	57.372	54.640
 Autres charges 	904	5.418
<u>Total</u>	<u>211.320</u>	<u>230.277</u>

Note 11 : <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS</u>

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
 Dotations aux amortissements 		5.803	13.926
 Dotations aux provisions 	(cf. note 4)	4.934	233.267
<u>Total</u>		<u>10.737</u>	<u>247.193</u>

Note 12 : CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE & IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016, s'élève à D : 4.370 contre D: 4.392 au 31 Décembre 2015. Il est déterminé comme suit :

2013. Il est determine comme suit.		
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Résultat comptable avant impôt	2.131.852	<u>1.671.450</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	-	21.000
- Provisions pour dépréciation des titres	4.934	233.267
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées		
à la clôture de l'exercice précédent	635.147	619.429
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT		
après distribution des dividendes	49.083	62.184
- Pénalités fiscale	-	901
- Contribution conjoncturelle Exceptionnelle	5.000	-
<u>Déductions</u>		
- Reprises sur provisions pour titres	(197.947)	-
- Plus-values latentes sur titre	es SICAV,	constatées
à la clôture de l'exercice en cours	(658.247)	(635.147)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(553.316)	(788.282)
- Dividendes des actions	(1.416.506)	(1.184.802)
Résultat fiscal avant provisions	-	-
- Déduction provisions pour titres	-	-
Résultat imposable	-	Ξ.
- CCE (Minimum applicable aux sociétés soumises à l	<u>'IS</u> 5.000	-

au taux de 35%)

- Impôt sur les sociétés	<u>4.370</u>	4.392
A imputer		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précéde	ent (142.868)	-
 Acomptes provisionnels 	-	(145.660)
- Retenues à la source	-	(1.600)
IS à payer / à reporter	138.498	142.868
Note 13 : <u>ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS</u>	POUR OPERATIONS SUR	ΓITRES
Les encaissements pour opérations sur titres s'analys		
 Cessions en valeurs brutes 		2.646.214
- Placements courants	2.646.214	
 Plus-values nettes sur cessions 		527.224
Frais sur vente de titres		(9.876)
<u>Encaissements</u>		3.163562
Les décaissements pour opérations sur titres s'analys	ent comme suit :	
Acquisitions en valeurs brutesPlacements courants	2.332.073	2.332.073
Frais sur achat de titres		12
<u>Décaissements</u>		2.332.085
Note 14 : <u>DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES</u>		
Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comr	ne suit :	
- Revenus des titres – droits de propriété		1.608.881
- Produits à recevoir au 31.12.2015		236.708
- Produits à recevoir au 31.12.2016		(459.492)
<u>Encaissements</u>		1.386.097

Note 15 : <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

-	Décision de distribution de dividendes (AGO du 13 Avril 2016)	2.000.000
-	Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2015	489
-	Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2016	(543)
	<u>Décaissements</u>	<u>1.999.946</u>

Note 16: <u>ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

•	Acquisitions en valeurs brutes		1.069
	- Immobilisations financières	1.069	
	Décaissements		1.069

Note 17: <u>ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>

Les encaissements pour cession d'immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

- Immobilisations en valeur brute	69.630
- Amortissements cumulés au 31/12/2	015 (29.013)
- Dotation de l'exercice 2016	(5.803)
- Plus value de cession	1.795
Décaissements	36.610

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 14 Mai 2014, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.595.521 et un bénéfice net de D : 2.127.482, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- 5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- 6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 17 février 2017

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1^{er} Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2016, s'élèvent à D : 65.978.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars. Par décision du conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, cette indemnité a été portée à 1.000 dinars à compter du 1^{er} Juin 2013. Le conseil d'administration du 24 Novembre 2015 a décidé de reconduire cette indemnité au nouveau Directeur Général.

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010 a décidé également la mise à la disposition du Directeur Général d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2016, s'élèvent à D : 5.803. Elle a été cédée au cours de l'exercice, permettant ainsi de réaliser une plus-value de D : 1.795.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 17 février 2017

DELTA CONSULT
Moez AKROUT